

DATE DE CONVOCATION : 12 Octobre 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE- M. CLERC - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGIER - J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - E. GARNIER -N. ARILLA - P. ORMÈCHE - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. FULPIN- K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR : S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE -

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS - EXCUSÉS : Geneviève MICHELY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Marie-Hélène AUBINEAU

OBJET : GESTION DU PRÊT DE MATÉRIEL APPARTENANT À GRAND COGNAC

Le conseil municipal

VU le Code général des collectivités territoriales

Considérant que la Communauté d'agglomération du Grand Cognac est propriétaire de trois broyeurs, qu'elle propose de mettre à disposition gracieuse des communes qui le souhaitent.

CONSIDÉRANT que la ville de Châteauneuf sur Charente est membre de la communauté d'agglomération du Grand Cognac.

Afin d'assurer un service de proximité, il est proposé de conventionner avec la communauté d'agglomération du grand Cognac, afin que la commune gère le prêt d'un des broyeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide **PAR 22 VOIX POUR** :

- ✓ D'autoriser le maire à signer la convention de prêt d'un broyeur appartenant à Grand Cognac

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE